RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1999 B 10808
Numéro SIREN : 572 015 246
Nom ou dénomination : BOUYGUES

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 37185

20180371852017

DATE DEPOT : 30/05/2018

N° DE DEPOT : 37185

N° GESTION : 1999B10808

N° SIREN : 572015246

DENOMINATION : BOUYGUES

ADRESSE : 32 ave Hoche 75008 Paris

MILLESIME : 2017

.

Consolidé

BOUYGUES
Société Anonyme au capital de 365 104 531 €
Siège social : 32 avenue Hoche – 75008 PARIS
572 015 246 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Compte-rendu
06 JUIN 2018
Sous le N° 37185

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le jeudi vingt-six avril à quinze heures trente,

les actionnaires de Bouygues se sont réunis en assemblée générale mixte, à Challenger - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 Guyancourt, sur convocation faite par le conseil d'administration par avis insérés les 9 mars 2018 et 6 avril 2018 dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.) et le 6 avril 2018 dans les Petites Affiches, ainsi que par lettres adressées aux actionnaires nominatifs le 6 avril 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Martin BOUYGUES préside l'assemblée en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Olivier BOUYGUES, mandataire de SCDM, et Madame Michèle VILAIN, mandataire du Fonds Commun de placement PEE Groupe Bouygues détenant les actions acquises par le Plan d'Épargne Entreprise des salariés du groupe et du FCPE Bouygues Partage 2-10 ans, du FCPE Participation GROUPE BOUYGUES, des FCPE BOUYGUES Confiance 7, BOUYGUES Confiance 8 et BOUYGUES Confiance 9, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François GUILLEMIN est désigné comme secrétaire.

Le président précise que :

- 2 047 actionnaires représentant 3 283 715 voix ont donné pouvoir au président pour la partie ordinaire ;
- 2 052 actionnaires représentant 3 331 871 voix ont donné pouvoir au président pour la partie extraordinaire ;
- 1 879 actionnaires représentant 121 285 298 voix ont voté par correspondance pour la partie ordinaire ;
- 1 881 actionnaires représentant 121 259 802 voix ont voté par correspondance pour la partie extraordinaire.

Le président constate que le quorum requis pour la partie ordinaire, soit le cinquième des actions ayant droit de vote et le quorum requis pour la partie extraordinaire, soit le quart des actions ayant droit de vote sont atteints.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le président constate la présence de Madame Sylvie SAUTET et de Monsieur Luis MURÇA, désignés par le comité d'entreprise pour assister à cette assemblée générale,

et de :

- Monsieur Laurent VITSE d'ERNST & YOUNG Audit,
- Monsieur Gilles RAINAUT de MAZARS,

Commissaires aux comptes, qui en exécution des dispositions légales, avaient été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, le 6 avril 2018.

---

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que :

4 395 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance pour la partie ordinaire. Ces actionnaires possèdent ensemble 266 188 262 actions, soit plus du cinquième des 365 187 849 actions ayant le droit de vote, et réunissent ensemble 385 187 652 voix ;

4 402 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance pour la partie extraordinaire. Ces actionnaires possèdent ensemble 266 198 575 actions, soit plus du quart des 365 187 849 actions ayant le droit de vote, et réunissent ensemble 385 210 312 voix.

---

**PARTIE ORDINAIRE**

---

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

*(Affectation du résultot de l'exercice 2017 et fixation du dividende)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressortant à un bénéfice net de 102 398 551,57 euros, diminué de la dotation à la réserve légale d'un montant de 26 276,20 euros et augmenté du report à nouveau d'un montant de 2 191 898 164,27 euros, constitue un bénéfice distribuable de 2 294 270 439,64 euros.

Elle décide, sur la proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| **Résultat de l'exercice** | **102 398 551,57 €** |
| Affectation à la réserve légale | -26 276,20 € |
| Report à nouveau (créditeur) | 2 191 898 164,27 € |
| **Bénéfice distribuable** | **2 294 270 439,64 €** |
| **Affectation** | |
| - Dividende[a] | 622 412 984,50 € |
| - report à nouveau | 1 671 857 455,14 € |

*(a) 1,70 € x 366 125 285 actions*

L'assemblée fixe en conséquence le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2017 à 1,70 euro par action y ouvrant droit.

Le dividende sera détaché de l'action sur le marché Euronext Paris le 2 mai 2018 et payable en numéraire le 4 mai 2018 sur les positions arrêtées le 3 mai 2018 au soir.

L'intégralité de cette distribution est éligible, sur option, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où, à la date de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affectée au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'actions | 336 086 458 | 345 135 316 | 354 908 547 |
| Dividende unitaire | 1,60 € | 1,60 € | 1,60 € |
| Dividende total[a b] | 537 731 932,80 € | 552 128 505,60 € | 567 837 675,20 € |

*(a) Les montants indiqués représentent les dividendes effectivement versés, étant rappelé que les actions rachetées par la société n'ouvrent pas droit à distribution.*

*(b) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des Impôts*

---

*EXTRAIT CERTIFIE CONFORME*